
AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*.

Réaménagement – Place du Canada

A12-SC-01

Localisation :	Territoire de l'arrondissement de Ville-Marie constitué de la place du Canada de même que des voies publiques qui la ceinturent
Reconnaissance municipale :	Site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de la Direction des grands parcs et du verdissement et de la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la culture, du patrimoine, des sports, des loisirs et de la vie communautaire de la Ville de Montréal, responsables du projet, la place étant située dans le site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada.

NATURE DES TRAVAUX

Faisant suite aux travaux réalisés dans le square Dorchester, le projet consiste à réaménager et mettre en valeur la place du Canada.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Aucune.

HISTORIQUE DES LIEUX¹

En 1775, la congrégation juive Shearith Israel achète des terrains à l'emplacement actuel de l'église St. George et y aménage le premier cimetière juif du continent. En 1795, les administrateurs de la Cité annoncent qu'il ne sera plus possible, pour des raisons de santé publique, de pratiquer des inhumations à l'intérieur de la ville fortifiée. La fabrique de Notre-Dame-de-Montréal acquiert alors des terrains à l'est du cimetière juif pour y établir, dès décembre 1799, le cimetière catholique Saint-Antoine. De 40 000 à 50 000 personnes y ont été inhumées quand, en 1854, le cimetière

1 Principale source : Grand répertoire du patrimoine bâti, Ville de Montréal, 2011.

*Règlements de la Ville de Montréal 02-136 et 02-136-1

cesse ses activités à la faveur du nouveau cimetière Notre-Dame-des-Neiges que la Fabrique a établi sur le mont Royal, à l'écart des secteurs urbanisés.

À la fermeture du cimetière Saint-Antoine, la Fabrique de Montréal projette de vendre l'essentiel du site en lots à bâtir et procède, dès 1856, à la translation des restes vers le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Étant assumées par les familles des défunts, les exhumations se déroulent de façon sporadique et l'ancien cimetière montre rapidement des signes d'abandon. En 1870, les marguilliers obtiennent l'autorisation de procéder de leur propre initiative et entreprennent des transferts massifs. Craignant que l'exhumation des victimes de choléra et de typhus (dont le nombre est évalué à environ 3 000) puisse ranimer ces maladies virulentes et provoquer la résurgence d'épidémies, la Sanitary Association alerte l'opinion publique et exerce des pressions auprès des autorités municipales afin de bloquer tout développement immobilier sur l'ancien cimetière. L'Association revendique l'aménagement d'un parc pour des raisons de santé publique et d'embellissement. Les travaux sur le site et le transfert des sépultures sont alors arrêtés et en 1871, le conseil de ville vote une résolution autorisant l'acquisition des terrains par expropriation en vue de créer un parc public. Les travaux débutent en 1873 selon des plans attribués à Patrick Macquisten, alors inspecteur de la Cité de Montréal. L'aménagement de la portion sud est complété en 1876 et la portion nord est terminée quelques années plus tard, vers 1882. Le square reçoit le nom de Dominion, une appellation provenant du Dominion du Canada, formé des quatre provinces composant la confédération canadienne en 1867. En 1964-1967, le Canadien Pacifique construit un complexe immobilier en face de sa gare, comprenant un hôtel de 38 étages, le Château Champlain (aujourd'hui Hôtel Montréal Marriott Château Champlain) et une tour à bureaux. Le projet implique la démolition de plusieurs bâtiments et la déviation de la rue De La Gauchetière. Le complexe est nommé place du Canada tout comme la portion sud du square Dominion dont on a modifié le toponyme en 1966, suivant une requête du Canadien Pacifique. Ce n'est qu'en 1987 que la portion nord du square prend le nom de square Dorchester, au moment où le boulevard Dorchester devient boulevard René-Lévesque.

La grande valeur urbaine et patrimoniale de l'ensemble constitué du square Dorchester, de la place du Canada et des immeubles qui les bordent a été reconnue par la création du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada en janvier 2012. La valeur patrimoniale de plusieurs édifices autour de la place du Canada est également reconnue : la cathédrale Marie-Reine-du-Monde (1999) et l'église St. George (1990) ont toutes deux le statut de Lieu historique national du Canada. L'ancienne gare Windsor, également Lieu historique national (1990), a le titre de Gare ferroviaire patrimoniale (1990) et a été classée par le gouvernement du Québec comme monument historique en 2009.

ANALYSE DU PROJET

En 2009, le CPM a été consulté sur le projet de réaménagement et de mise en valeur du square Dorchester et de la place du Canada. Il a fait part de ses commentaires et recommandations par le biais d'une note interne transmise aux services municipaux concernés (3 novembre 2009). En 2011, il a émis un avis sur le projet de constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada (A11-VM-09) et produit un rapport de la séance publique tenue à cet effet².

² L'ensemble de la documentation relative à la constitution du site du patrimoine est disponible sur le site internet du CPM : www.ville.montreal.qc.ca/cpm

Le CPM est consulté sur le projet de mise en valeur et de réaménagement de la portion nord de la place du Canada, qui correspond grosso modo à la place telle qu'elle existait avant la déviation de la rue De La Gauchetière dans les années 1960. La partie au sud du talus fera en effet l'objet d'une autre phase, reportant à plus tard les interventions relatives à la passerelle et à la géométrie de la rue De La Gauchetière. Le projet a été présenté aux membres du CPM par des représentants de la Direction des grands parcs et du verdissement et de la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la culture, du patrimoine, des sports, des loisirs et de la vie communautaire de la Ville de Montréal, lors d'une réunion tenue le 30 avril 2012.

De façon générale, le CPM accueille très favorablement le projet présenté. Celui-ci poursuivant les intentions concrétisées dans les travaux réalisés récemment au square Dorchester, les membres sont à même d'apprécier la rigueur de la conception et la qualité des travaux proposés. Cette nouvelle phase de mise en valeur viendra de plus consolider les valeurs associées au site et reconnues par la création du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada en janvier 2012. L'analyse porte sur les six éléments de la présentation : (1) la forme, (2) les rues et les trottoirs, (3) la végétation, (4) la matérialité, (5) l'art public et les objets de commémoration et (6) l'archéologie et la commémoration.

1. La forme

Le CPM se réjouit du redressement proposé de la géométrie de la place. Il appuie sans réserve la reconfiguration de l'intersection de la rue Peel et du boulevard René-Lévesque qui aura pour effet de ramener l'empreinte d'origine en plus de faciliter les déplacements piétons et de concourir à l'apaisement de la circulation.

Le CPM apprécie également la forme et la disposition générales des butons car elles permettent de maintenir le caractère d'origine de la forme paysagère tout en prenant en compte les différentes modifications apportées à l'aménagement de la place au fil du temps, notamment l'implantation d'un nouvel axe est-ouest créé par Frederick Todd en 1941.

Le CPM appuie l'aménagement de grandes surfaces pavées pour maintenir le rôle civique du lieu. À cet égard, et tel qu'il le mentionnait dans son avis relatif à la création du site du patrimoine, il réitère qu'il est d'accord « avec l'idée que le square et la place doivent être gérés en complémentarité avec les autres espaces publics du centre-ville. Par ailleurs, s'il est à l'aise avec l'idée de déplacer ailleurs la tenue de certains événements requérant une utilisation intensive des lieux, il est aussi d'avis qu'il est essentiel de favoriser une appropriation et une utilisation des lieux à des fins collectives permettant de reconnaître et de maintenir vivants « (le) témoignage de l'esprit civique des Montréalais et (le) lieu d'affirmation politique et socioculturel » invoqués à l'appui de la constitution du site du patrimoine (cinquième motif). Ainsi, le CPM estime qu'il serait approprié d'incorporer un suivi à cet égard dans le plan de gestion, afin d'effectuer des ajustements si nécessaire. Il souhaite de plus que le plan de gestion soit rendu public afin de sensibiliser la collectivité à la valeur patrimoniale du lieu³ ».

2. Les rues et les trottoirs

Le CPM apprécie l'aménagement de « trottoirs boulevards » qui augmentera le confort des piétons et la qualité de déambulation. Notamment, il estime que les vues vers le mont Royal seront accentuées et mises en valeur depuis la rue Peel.

³ A11-VM-09, p.12

3. La végétation

S'appuyant sur les travaux réalisés dans le square Dorchester, le CPM appuie les intentions poursuivies par le plan de gestion arboricole. Il apprécie la création de deux parterres fleuris et leur emplacement au centre du site.

4. La matérialité

Le CPM appuie le recours aux mêmes matériaux et aux mêmes éléments de mobilier que ceux utilisés dans le square Dorchester de manière à affirmer que les deux places forment un tout.

5. L'art public et les objets de commémoration

Le CPM se réjouit de la restauration des monuments et de leur mise en lumière. Il se préoccupe toutefois du déplacement des canons et souhaite que ce geste s'appuie sur une recherche exhaustive permettant de valider les paramètres rituels et protocolaires associés à ces objets et à leur positionnement vis-à-vis des monuments commémoratifs. Avant de décider du déplacement des canons, le CPM estime qu'il est essentiel de connaître s'il s'agit de leur emplacement d'origine et si oui, pour quelles raisons ils ont été positionnés ainsi. Il recommande également de prévoir un mécanisme antivol pour ces objets.

6. L'archéologie et la commémoration

Le CPM appuie, tel que réalisée dans le square Dorchester, l'inscription de croix dans les pavés afin de rappeler la présence de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Par ailleurs, tel qu'il le mentionnait dans son avis portant sur la création du site du patrimoine, le CPM « estime de plus qu'il y a lieu de diffuser largement les objectifs et les approches retenus tant pour la commémoration *in situ* de l'ancien cimetière que pour la gestion des composantes archéologiques (sépultures et restes humains). Il souhaite que les résultats des études effectuées sur les artefacts archéologiques par un bioarchéologue soient rendus disponibles de manière à s'inscrire dans un volet élargi de diffusion des connaissances du site du patrimoine du square Dorchester et de la place du Canada. La Ville de Montréal s'est en effet engagée à mettre en place un projet visant à mettre en lumière les différentes connaissances accumulées sur l'histoire du site et de ses anciens usages ».

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable au projet de mise en valeur et de réaménagement de la portion nord de la place du Canada. Pour bonifier le projet, le CPM recommande :

- de ne déplacer les canons qu'à la lumière de recherches permettant de définir si l'emplacement des canons est d'origine et le cas échéant, les raisons qui ont motivé ce positionnement et, que sur la base d'une étude exhaustive permettant de valider les paramètres rituels et protocolaires associés à ces objets et à leur positionnement vis-à-vis des monuments commémoratifs.

De plus, le CPM réitère certaines recommandations qu'il avait faites dans son avis sur la citation (A11-VM-09) et qui concernent directement la place du Canada :

- de diffuser largement les objectifs et les approches retenues tant pour la commémoration *in situ* de l'ancien cimetière que pour la gestion des composantes archéologiques;
- de poursuivre le développement d'un plan de gestion des lieux et des activités de manière à assurer la pérennité du caractère du square et de la place du Canada par une gestion appropriée des utilisations et un entretien adapté aux objectifs de mise en valeur;
- d'utiliser ce plan de gestion pour favoriser une appropriation et une utilisation des lieux à des fins collectives permettant de reconnaître et de maintenir vivants « (le) témoignage de l'esprit civique des Montréalais et (le) lieu d'affirmation politique et socioculturel » invoqués à l'appui de la constitution du site du patrimoine (cinquième motif) et d'incorporer un suivi à cet égard, afin d'effectuer des ajustements si nécessaire;
- de rendre public le plan de gestion afin de sensibiliser la collectivité à la valeur patrimoniale du lieu.

La présidente,

Original signé

Marie Lessard

Le 7 mai 2012